

Publiée le 7.06.2023

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
26.05.2023
Date d'affichage
26.05.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	27
Titulaires	26
Suppléants	1
Pouvoirs	6
Votants	33
19h23 Arrivée titulaire	+1
Votants	34
Quorum	20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h23), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Richard MARTIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Régine ENEE), MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE

Délibération n° 2023 / 86

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE CHALEUR – Présentation du rapport sur le contrôle comptable et financier de la Délégation de Service Public du réseau de chaleur (2020/2021)

La Communauté de communes a confié, sous la forme d'une Délégation de Service Public, à la société Viria, la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur.

Tout service public délégué par contrat se doit d'être contrôlé par l'autorité délégante qui demeure responsable en dernier ressort du bon fonctionnement du service. La Communauté de communes, délégante, doit donc effectuer une mission de contrôle auprès du délégataire, pour s'assurer de la bonne application des clauses du cahier des charges de concession.

19h23 : Arrivée de Laurent DECLERCK

M. Marc LEVILLY, du cabinet COGEDAC, chargé du contrôle comptable et financier présente son rapport (ci-annexé).

Vu l'article L1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport 2020/2021 de la délégation de service public du réseau de chaleur.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali LONCLE



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.